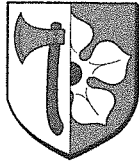


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

portant déviation temporaire de circulation,
rue principale (RD 37), le 20 juin 2026

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5 et suivants,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité du public lors de l'inauguration de l'Espace de Vie Seniors, au 89 rue principale à Schirrhein, le samedi 20 juin 2026,

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera interdite dans la rue Principale, entre la rue des Messieurs et la rue de l'Eglise, samedi 20 juin de 8h30 à 9h30 heures.
- Article 2 : Une déviation locale sera mise en place par la rue de l'Eglise, rue de la Gare, et la rue des Messieurs.
- Article 3 : La mise en place de la signalisation sera effectuée par la Commune de Schirrhein.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim
 - L'affichage.



Le Maire

Patrick SCHOTT

